



A. 134

Conseil de Paris
Séance des 4, 5, 6, et 7 juillet 2023

Amendement rattaché à la délibération PEC 1 relatif au renforcement du lien social entre les humains et les animaux déposé par Maud Gatel et les élus du groupe MoDem, Démocrates et Écologistes.

Considérant le projet de délibération PEC 1 relative à la condition animale à Paris ;

Considérant que l'article 1 de la présente délibération prévoit que : *“La Ville de Paris poursuit ses initiatives en direction des structures sociales, établissements de soin et d'accueil de personnes malades ou âgées, associations et organismes accompagnant des personnes isolées, âgées, ou en situation de précarité, pour soutenir le développement d'actions en agissant par la dimension animale”* ;

Considérant la proposition de délibération MoDem, Démocrates et Écologistes visant à renforcer le lien social en favorisant la présence d'animaux en EHPAD à Paris, votée à l'unanimité lors du Conseil de Paris de février 2022 ;

Considérant que la question du « bien vieillir » se pose à la société toute entière et que face au risque d'isolement, renforcer le lien social, notamment à destination des plus âgés, est une exigence ;

Considérant que parmi les moyens d'action, l'une des manières de contribuer au renforcement du lien social est de permettre aux résidents d'entretenir des relations avec des animaux ;

Sur proposition de Maud Gatel et des élus du groupe MoDem, Démocrates et Écologistes, l'article 1 du projet de délibéré pour “promouvoir et accompagner la relation entre les humains et les animaux à Paris” est ainsi amendé :

Après : *“La Ville de Paris poursuit ses initiatives en direction des structures sociales, établissements de soin et d'accueil de personnes malades ou âgées, associations et organismes accompagnant des personnes isolées, âgées, ou en situation de précarité, pour soutenir le développement d'actions en agissant par la dimension animale”*.

Est ajouté :

Conformément au vote de la délibération MoDem, Démocrates et Écologistes 1 visant à renforcer le lien social en favorisant la présence d'animaux en EHPAD, la Ville de Paris s'engage à publier, d'ici à la fin du premier semestre 2023 un cahier des charges à destination des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes dont la gestion

dépend du Centre d'Action sociale de la Ville de Paris, pour l'accueil d'animaux dans ces établissements, tenant compte des besoins des résidents et des personnels en s'assurant des conditions du bien-être animal.

Ce cahier des charges sera communiqué aux directrices et directeurs des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes gérés par le CASVP mais également aux établissements d'hébergement pour personnes âgées relevant du secteur associatif et du secteur privé.

Par ailleurs, un appel à projets visant à identifier et soutenir les structures susceptibles de réaliser des interventions en médiation animale auprès des résidents d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes sera lancé.

À compter de la finalisation du cahier des charges, un bilan annuel du dispositif est présenté en Conseil de Paris.